

Délibération n° 2019-01-32

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 21 février 2019

Objet

Mise en place des
 nouveaux baux pour
 la maison de santé du
 Vernet-Chaméane

Rapporteur

BRONNER Ulrick

Date de convocation

14 février 2019

**Date d'affichage du
 compte rendu**

01 mars 2019

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 125

Présents : 81

Votants : 93

Pour : 93

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULLOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAZ Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'article L. 6323-3 du code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT la description de la maison de santé du Vernet-Chaméane :

La maison de santé du Vernet-Chaméane se situe dans un ensemble immobilier dit « Maison de Santé », construit en 2011, situé route de Sainte-Catherine au Vernet-Chaméane. Le bâtiment s'articule sur deux niveaux et comprend 5 espaces de soins.

Le projet de santé élaboré par les praticiens en 2011 a permis l'obtention de la labellisation « Maison de Santé » par l'Agence régionale de santé Auvergne.

L'ensemble des surfaces, y compris les parties communes, représente 429,50 m².

Les espaces de soins sont organisés de la façon suivante :

- deux cabinets médicaux d'une surface respective de 25,39 m² et 29,09 m² ;
- un cabinet dentaire d'une surface de 68,95 m² ;
- un cabinet infirmier d'une surface de 22,01 m² ;
- un cabinet d'ostéopathie d'une surface de 24,31 m².

Les parties communes sont organisées de la façon suivante :

- une salle d'archives partagée entre les deux cabinets médicaux d'une surface de 16,06 m² ;
- un local en rez-de-jardin avec studio, salle de réunion et de repos d'une surface de 55,34 m² partagé entre les deux cabinets médicaux et le cabinet dentaire ;
- les autres locaux communs : circulation du premier étage, salle d'attente, autres dépendances du rez-de-jardin (hors studio et salle de réunion) représentent une surface totale de 188,37 m² ;

CONSIDÉRANT l'occupation des locaux :

À ce jour, la maison de santé du Vernet-Chaméane est mise à la disposition des praticiens suivants :

- Docteur Philippe MORANGE, médecin généraliste ;
- Docteur Xavier PIQUEL, médecin généraliste ;
- Cécile BELLUROT, infirmière libérale ;

- Anne VIGIER, infirmière libérale ;
- Elsa RISCHMANN, ostéopathe.

Le cabinet dentaire est vacant depuis le mois de septembre 2018.

Des changements de locataires sont prévus : le Docteur Piquel quittera la maison de santé au 28 février 2019, il sera remplacé par le Docteur Neveu Vincent et le Docteur Vicard-Olagne Mathilde au 1^{er} mars 2019.

Les praticiens exerçant dans la maison de santé du Vernet-Chaméane ont demandé en 2018 une révision de leurs loyers au Président.

Après analyse des charges et de la durée d'amortissement du bâtiment, il est proposé une baisse de 30 % des loyers aux différents praticiens.

L'objectif de cette diminution de loyer est de soutenir les praticiens qui exercent sur un territoire où il est difficile de mobiliser les professionnels de santé libéraux et où, en revanche, les besoins en soins dans la population sont considérables.

Cette démarche a également pour objectif de permettre de nouvelles installations qui viendraient compléter l'offre de soin locale et contribuer ainsi à la réduction des inégalités territoriales de santé.

Cette diminution des loyers implique une réécriture des baux professionnels ;

CONSIDÉRANT les détails des tarifs appliqués au 1^{er} mars 2019 :

	Cabinets médicaux	Cabinet dentaire	Cabinet infirmier	Cabinet ostéopathe
Loyer mensuel jusqu'au 28 février 2019	480,62 €	657,77 €	313,90 €	313,27 €
Loyer mensuel au 1 ^{er} mars 2019	336,43 €	460,44 €	219,73 €	219,29 €

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de mettre en place des nouveaux baux pour la maison de santé du Vernet-Chaméane dans les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/02/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/02/2019